

20231120_DL_01

**OBJET : Décision
modificative n°2 pour
l'exercice 2023**

Date de convocation :

13 novembre 2023

Date de séance :

20 novembre 2023

Date d'affichage :

23 novembre 2023

Membres en exercice : 46

Membres présents : 20

Membres votants : 26

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS S²LOW

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 080-258004365-20231120-231120_CS_DEL1-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre 2023 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

Mme DELETRE Margaux, M. DECLÉ Paul-Éric, M. PENAUD Guy, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. PARSIS Laurent, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. VARLET Philippe, Mme POUPART Patricia, M. BEAUFILS Christian, M. LEFEBVRE Julien, M. DEFRAANCE Hervé, M. DURIEUX François, M. THUEUX Jacky, M. MAROTTE Philippe, M. HAZARD Guy, M. DEMARCY Denis, M. DEBEUGNY François, M. PAYEN Jean-Dominique.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

M. BEAUMONT donne pouvoir à M. MAROTTE Philippe
M. FAUVET Frédéric donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DE JENLIS Hubert donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte
M. WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à Mme DELETRE Margaux
M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. VARLET Philippe
M. MAILLE Michael donne pouvoir à M. DEFRAANCE Hervé

La présente décision modificative a pour objet de corriger les crédits inscrits afin de finaliser les opérations de l'exercice 2023, principalement pour :

- La mise en place de crédits supplémentaires au titre du déploiement du réseau fibre optique ;
- La ventilation des charges support entre le budget principal et les budgets annexes permettant de refléter au plus juste la part liée à chaque activité du syndicat mixte, tant en dépenses de personnel que sur les autres charges de fonctionnement.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget primitif 2023 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 23 janvier 2023
- Vu le budget supplémentaire approuvé par délibération n°5 du Comité syndical du 23 juin 2023
- Vu le projet de décision modificative de l'exercice 2023,

Considérant les chiffres du Compte Administratif propres à l'exercice 2022 et ceux du Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Trésorier du Grand Amiens et amendes,

Considérant les modifications nécessaires à apporter aux crédits inscrits en 2023 permettant de clore l'exercice budgétaire,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La présente décision modificative de l'exercice 2023 est approuvée, avec les modifications décrites en pièce jointe.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés budget primitif	Reports 2022 + BS 2023	DM 2023	Totaux budgets 2023
Budget principal - Fonctionnement	1 576 180,00	705 366,76	0,00	2 281 546,76
Budget principal - Investissement	2 384 410,00	814 366,30	991 490,00	4 190 266,30
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	1 392 700,00	419 658,03	81 744,91	1 894 102,94
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	1 300 400,00	67 855,09	-484 000,00	884 255,09
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 163 510,00	7 281 155,43	24 200,00	21 468 865,43
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	51 727 100,00	14 756 122,51	9 000 000,00	75 483 222,51

Les totaux des niveaux de vote par budget sont équilibrés.

ARTICLE 2 – La décision modification est approuvée, le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.